

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

À une séance extraordinaire du conseil municipal de Kinnear's Mills tenue le lundi 7 décembre 2020 à 19 h 45 en huis clos avec enregistrement, sont présents : MM, Roger Gosselin, Michel Breton, Richard Dubois, James Allan et Carl Dubois formant quorum sous la présidence de M. Paul Vachon, maire.

Est également présente, Mme Claudette Perreault, directrice générale / secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture et adoption des prévisions budgétaires 2021;
3. Période de questions;
4. Fermeture de l'assemblée.

2020-176

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. James Allan et appuyé par M. Richard Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

2020-177

LECTURE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Proposé par M. Roger Gosselin et appuyé par M. Richard Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le budget de la municipalité de Kinnear's Mills pour l'année 2021, lequel se lit comme suit, soit adopté :

REVENUS :

Taxes	832 174
Autres revenus	265 220
Transferts	225 472
TOTAL REVENUS	1 322 866

DÉPENSES :

Administration générale	431 945
Sécurité publique	112 783
Transport routier	470 205
Hygiène du milieu	52 971
Santé et Bien-être	11 740
Aménagement et urbanisme	54 047
Loisirs et culture	109 300
Frais de financement	16 175
Autres activités financières	0
Affectations	63 700
Règlement d'emprunt # 493:	

TOTAL DÉPENSES **1 322 866**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Selon l'avis public concernant les séances à huis clos, les citoyens ont été invités à faire parvenir leurs questions par courriel ou déposer au bureau municipal.

2020-178

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par M. Michel Breton et appuyé par M. Richard Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 19 h 51.

Signé

Paul Vachon, maire

Signé

Claudette Perreault, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Paul Vachon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.